

PACA

La région sanctionne les communes qui ne respectent pas la loi SRU

Le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a voté, le 16 décembre, une délibération visant à diminuer le taux des subventions octroyées aux communes qui ne respectent pas l'article 55 de la loi SRU fixant à 20% le taux minimum de logements sociaux sur les communes de plus de 3500 habitants. La délibération prend acte d'une situation spécifique de la région Paca, soumise d'un côté à une «inflation foncière» importante et de l'autre à «une volonté politique de rattrapage limitée de la part d'un grand nombre de communes». En

effet, sur la période triennale 2008-2010, le comité régional de l'habitat a relevé que sur les 136 communes concernées, 92 n'avaient pas atteint leurs engagements de rattrapage. En clair, cela veut dire que beaucoup de maires de la région préfèrent payer l'amende prévue par la loi plutôt que de construire des logements sociaux. Les préfets de département ont signé en conséquence 71 constats de carence. La délibération votée par la région déplore que «la non-application par les préfets des dispositions prévues, telles que le transfert à leur profit du

droit de préemption urbain (...) tend à réduire la portée» de ces constats. Le conseil régional a donc décidé depuis le 1^{er} janvier de diminuer de 20% son taux d'intervention dans l'attribution de subventions aux communes frappées d'un arrêté de carence pour la période 2008-2010. Et, au terme d'une «période d'information et de concertation d'une année», de diminuer de 20% son taux de subventions à toute commune qui disposerait de moins de 10% de logements sociaux sur son territoire, même si aucun constat de carence n'a été établi. ■ Michel Couartou

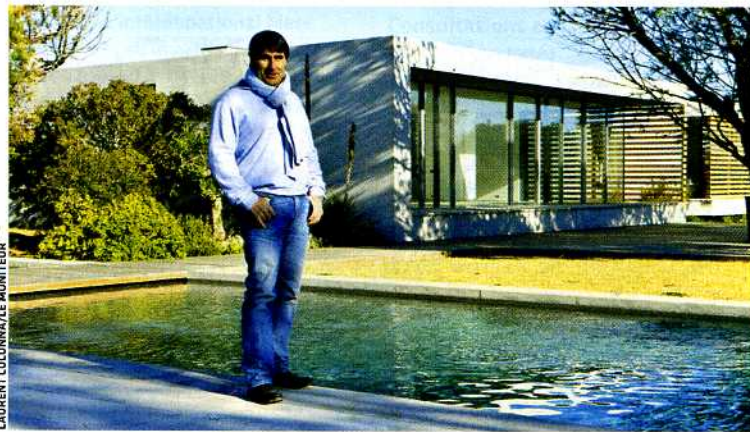
SAINT-TROPEZ

Basso SA résiste à la crise

«J'ai un carnet de commandes à presque douze mois», annonce Bruno Basso, P-DG de Basso SA, une PME tropézienne de gros œuvre, spécialisée dans la construction et la rénovation de villas de luxe dans le golfe de Saint-Tropez. Malgré la crise, la société (25 personnes, 4,8 millions d'euros de chiffre d'affaires) créée en 1989 par ce Tropézien de souche avec son épouse, continue de prospérer sur ce marché atypique. Elle réalise en moyenne une dizaine de chantiers privés d'exception par an (construction neuve ou réhabilitation lourde). Après le Prix Moniteur de la construction 2002 (gros œuvre en région Méditerranée), la PME a raflé en fin d'année dernière le Prix de la décennie en Méditerranée, parmi quarante PME locales distinguées par «Le Moniteur» entre 2001 et 2011.

Métiers complémentaires

«On est sur un marché moins sensible à la conjoncture que d'autres, reconnaît Bruno Basso, mais très concurrentiel entre entreprises spécialisées. Il faut posséder une maîtrise globale des techniques de construc-



LAURENT COLONNA/LE MONITEUR

Bruno Basso réalise avec sa PME une dizaine de villas de luxe en moyenne par an (construction neuve ou réhabilitation lourde) autour de Saint-Tropez.

tion, des plus traditionnelles, comme la taille de pierre, aux plus récentes, comme les bétons matricés, pour pouvoir répondre aux exigences de la création architecturale contemporaine.» S'appuyant sur un personnel très fidèle et d'expérience, travaillant surtout avec des architectes locaux et disposant d'un bureau d'études intégré, Basso SA a réussi à conforter son activité en développant des métiers complémentaires: entretien et réparation de villas (Espaces Services), marchand de biens, promotion

immobilière. Celle-ci permet à cette PME de lisser son carnet de commandes en construisant en propre des villas qui sont ensuite mises sur le marché. «Je viens d'acquérir un lotissement à Saint-Tropez où seront réalisées quatre villas, dont une première commercialisée cette année. J'ai également lancé la rénovation d'une bâtisse plage Tahiti, après acquisition», précise Bruno Basso. Prochain objectif de Basso SA: une certification environnementale ISO 14001 qu'elle devrait décrocher cette année. ■ R. M.

MARSEILLE

Une Université des métiers pour 2015

L'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, le conseil régional Paca et la chambre des métiers des Bouches-du-Rhône ont signé une convention de programmation et de réservation foncière pour la construction d'une Université régionale des métiers. Le programme comporterait 30000 m² de Shon pour un coût estimé à 40 millions d'euros TTC, dont 10 millions seraient subventionnés par la région. Quatre centres d'apprentis devraient y loger en 2015 ainsi que le nouvel Institut régional des formations à l'environnement et au développement durable et le futur siège social de la chambre des métiers. Un partenariat financier serait monté avec l'Etat, via le Grand Emprunt national de relance.

MARSEILLE

Programme immobilier dans le centre ancien

La Ville lance un appel à projets pour la mise en vente d'un terrain de 791 m² dans le quartier ancien du Panier, sur le périmètre de l'opération Anru centre-nord. L'objectif est d'y construire 15 logements maximum en accession à la propriété et un équipement de proximité de 500 m² en rez-de-chaussée. Les logements devront respecter un prix de vente plafonné à 2300 euros le m² HT pour que les futurs acheteurs puissent bénéficier du dispositif municipal «chèque premier logement». Remise des offres avant le 17 février.

NICE

Le tramway sera bien lancé mi-2012

Malgré le contexte financier tendu, Christian Estrosi, président de la toute nouvelle métropole Nice Côte d'Azur, confirme le lancement mi-2012 du chantier de la ligne 2 du tramway niçois, un investissement de 759 millions d'euros TTC. «Hormis la région qui n'a pas encore octroyé de subventions, les partenaires financiers habituels nous accompagnent et nous allons solliciter l'Europe. Si nécessaire, nous allongerons la durée de réalisation de ce projet indispensable à notre territoire», explique-t-il.